

Clé Verte

Une certification pour et par l'industrie

Lancé par la Table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers du Québec, le programme Clé Verte a atteint sa vitesse de croisière. En voiture !

PAR **STÉPHANE TANGUAY**
DIRECTEUR DE PROJETS
CHEZ NATURE-ACTION QUÉBEC



Clé Verte est un programme volontaire de certification des meilleures pratiques environnementales dans les ateliers automobiles du Québec. Les ateliers qui s'inscrivent au programme doivent mettre en place une série de mesures leur permettant de respecter un ensemble d'obligations réglementaires et de bonnes pratiques en matière d'environnement.

Une fois cette étape franchie, ils sont audités par un vérificateur indépendant et reçoivent éventuellement leur certificat Clé Verte, confirmant aux consommateurs que ces ateliers se conforment aux plus hauts standards environnementaux qui soient au Québec. Outre ce document, les ateliers peuvent afficher leur distinction par le biais d'une plaque murale, d'autocollants, d'articles griffés et sur le site Web du programme. Certains ont même intégré le logo du programme à leur enseigne lumineuse !

La certification en six points

Tous les ateliers certifiés s'engagent à offrir à leurs clients des services respectant les exigences du programme Clé Verte, à savoir :

- ❑ Le respect de l'environnement ;
- ❑ Le respect des lois et des règlements ;
- ❑ L'application de bonnes pratiques environnementales en atelier, allant au-delà des lois et règlements ;
- ❑ La sécurité de la clientèle ;
- ❑ L'entretien des équipements ;

- ❑ La compétence des ressources humaines.

L'automobiliste qui choisit un atelier certifié Clé Verte s'assure que le personnel :

- ❑ récupère chacune des matières résiduelles générées par l'entretien de son véhicule, lorsque c'est possible de le faire ;
- ❑ a appris à manipuler, trier et entreposer les matières résiduelles dangereuses en appliquant les exigences des lois et règlements applicables ;
- ❑ est formé à d'autres bonnes pratiques environnementales reconnues qui permettent d'améliorer la prévention de la pollution et la mise en place des mesures liées aux exigences environnementales ;
- ❑ est sensibilisé à l'importance de faire affaire avec des entreprises de récupération et de recyclage enregistrées, ou dont les opérations de manipulation, d'entreposage et de transport sont conformes aux lois et règlements applicables.

Le programme a officiellement été lancé en mars 2009. Depuis, plus de 700 ateliers ont joint ses rangs. De ce nombre, près de 600 sont maintenant certifiés, dont la moitié a déjà renouvelé sa certification ou s'appête à le faire, démontrant son intérêt pour Clé Verte. Il faut dire que l'approche retenue par Nature-Action Québec, de soutien et d'accompagnement des ateliers qui s'engagent dans le

processus, facilite de beaucoup la mise en place des mesures de correction ou d'amélioration. Les ateliers intéressés n'ont qu'à nous contacter aux coordonnées indiquées ci-haut, ou consulter notre site Web au www.cleverte.org.

Vision

Après s'être d'abord fait connaître auprès de l'industrie afin de développer une masse critique d'ateliers certifiés, Nature-Action Québec entend maintenant faire la promotion du programme auprès du grand public, de manière à ce que les consommateurs recherchent et choisissent des ateliers Clé Verte, valorisant ainsi des entreprises qui ont posé des gestes concrets en faveur de la protection de l'environnement. 🌱

En bref

Organisme en charge du programme :
Nature-Action Québec

Lancement du programme :
mars 2009

Coordonnées :
120 rue Ledoux, Belœil
(Québec) J3G 0A4
450 536-0422 # 300, www.cleverte.org

Marché : Québec

Mission : programme volontaire de certification environnementale des ateliers automobiles, reconnaissant les mesures environnementales implantées par ceux-ci, y compris leur respect de certaines obligations réglementaires et la mise en place de bonnes pratiques.